

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 23 mai 2020
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 23 mai 2020, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, BESANCENOT Sébastien, BUDIN Clément, DEMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, MATHIEU Alain,

Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, TROPEL Lucie , VICAT-VINCENT Françoise

Absent : GUENARD Christophe

Election du Maire

Catherine RONCO est élue Maire

OBJET : Délibération n°10/2020: Création des postes d'adjoint

Le Maire expose

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création de 1 poste d'adjoint.

Election d'un adjoint

Philippe GLANDU est élu 1er adjoint

OBJET : Délibération n°11/2020 : Envoi des convocations dans la forme dématérialisée

Le Maire expose

Dans un souci d'économie, il est proposé que les personnes qui disposent d'une adresse mail reçoivent les convocations au Conseil Municipal par e-mail avec confirmation de lecture.

Un document annexe répertoriant les adresses mail ainsi que les autorisations est joint à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que les convocations seront envoyées par mail avec confirmation de lecture.

Autorisation transmission des coordonnées des élus à la CCBE

La séance est levée